

Absent excusé : Julien Dodane



DELIBERATIONS



La séance du Conseil Municipal a été consacrée essentiellement aux Budgets et Investissements.

Vote des comptes administratifs et de gestion 2014

Le Conseil Municipal prend connaissance des dépenses et recettes de 2014.
Il valide et vote les deux comptes administratifs : Commune et service Forêt.

Les dépenses 2014 sont inférieures aux recettes. Il se dégage donc des excédents qui s'ajoutent aux excédents des années passées.

Le total des montants disponibles (excédents) s'élèvent à un peu plus de 200 000 €uros.

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion du comptable du Trésor de l'exercice 2014, les résultats présentés étant en conformité avec les comptes administratifs.

Vote des Budgets primitifs 2015 et affectations des résultats (excédents)

Le Conseil Municipal affecte donc les excédents de fonctionnement 2014 (comportant les + des années passées) au budget de fonctionnement 2015.

Après présentation des budgets par le maire (Dépenses et Recettes pour le Fonctionnement et pour les Investissements), après remarques et en avoir délibéré,
le Conseil Municipal vote les deux budgets : Communal et Service Forêt.

Rappel : L'Eau et l'Assainissement sont inclus dans le Budget Communal depuis l'année passée.
Pour chacun de ces deux services, les dépenses ne sont pas financées par les recettes.
C'est donc le Budget Communal qui équilibre les dépenses d'Eau et d'Assainissement.

Quelques points clés dans le Budget de la Commune

Les dépenses de Fonctionnement 2015 sont équilibrées par les recettes.

Par contre, les dépenses d'Investissements prévues ne sont possibles que grâce aux « excédents » des années passées.

C'est pourquoi, au regard de la situation, il apparaît pertinent de limiter les dépenses afin de maintenir des excédents pour les années futures... notamment tant que les remboursements des emprunts actuels n'auront pas diminués.

Naturellement d'autres mesures pourraient équilibrer le budget, par exemple : limitation des dépenses de fonctionnement, limitation des investissements (c'est ce qui est prévu actuellement), augmentation des recettes (impôts, eau, assainissement, ...) ...

Les recettes de ventes de bois du budget forêt alimentent, après équilibre du budget forêt, les recettes de fonctionnement.

En 2015, les coupes de bois sont plus importantes que les années passées. Cependant, 80 % de l'encaissement s'effectuera en 2016, après coupes et classement des bois (parcelle 3).

Quelques points concrets dans le Budget Communal 2015

La Commune achète l'eau au Sivu du Pays Maîchois (40 000 €) du fait de la pollution de notre source communale. La question du prix du m³ d'eau reste en suspens. A voir selon la situation à venir.

Nous attendons les résultats de nouvelles analyses d'eau et de sol. L'ARS nous indiquera ce qui sera possible pour la suite. L'utilisation de notre source communale reste la priorité mais aucun risque ne peut être pris au niveau de la santé de la population.

L'entretien de la voirie communale est une dépense importante et nécessaire (50 000 € au budget).



Des dépenses d'Investissement sont inscrites au budget : des choix sont à effectuer :

Paiement de la propriété au-dessus du lavoir (différé suite au retard 2014 de l'étude notariale).
Aménagements dans le village : suite de l'étude et décision (Monuments aux Morts, abords de la zone humide). Achat matériel. Travaux dans les bâtiments (loués et non loués). Voirie.
Aménagement de places. Equipements pour l'Eau.

Impôts locaux : Les taxes directes locales ne seront pas augmentées

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts et taxes communales, malgré les baisses de recettes versées par l'Etat à la commune (- 3,7% en 2014).

C'est un choix délibéré. Nous ne voulons pas ajouter d'imposition supplémentaire aux autres augmentations d'impôts constatées ailleurs ...

	Taux 2014	Taux 2015	Produit correspondant attendu
Taxe d'habitation	9.87 %	9.87 %	18 684
Foncier bâti	2.43 %	2.43 %	5 499
Foncier non bâti	5.30 %	5.30 %	4 028
Taux CFE	9.87 %	9.87 %	10 492

Les points clés « situation budget » de la commune sont énoncés dans ce bulletin d'informations. Ils éclairent les lignes clés pour la gestion actuelle de la commune et les décisions prises.

Les situations futures seront à prendre en compte.

Les décisions seront prises pour s'adapter aux situations et aux imprévus.

Programme de travaux ONF 2015 : entretiens et plantations

Un programme de travaux sylvicoles dans la forêt communale est proposé comme chaque année, le Conseil Municipal retient des travaux proposés (11 000 €uros = 12 % des recettes 2015).

Participation remboursement prêts SIVU Périscolaire par les communes :

Le maire rappelle la construction d'un bâtiment en 2014 par le SIVU périscolaire du Clos du Doubs pour l'accueil des enfants en dehors des heures de classes.

La commune participe à ce SIVU avec Courtefontaine, Les Plains et Grands Essarts et Burnevillers. Les subventions représentent plus de 2/3 des travaux. Des prêts ont été nécessaires pour financer cette construction. Les communes participent au remboursement des prêts selon les tableaux d'amortissement et au prorata du nombre d'habitants.



INFORMATIONS



• Réunion locale participative sur les zones humides

Une réunion locale participative sur l'inventaire départemental des zones humides de la vallée du Doubs a lieu pour les quatre communes voisines. Une importante zone est au cœur du village.

mardi 21 avril 2015 à 20h à la salle des Fêtes à Indevillers

L'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs convie les habitants et les associations. Il est fait appel aux connaissances pour orienter le travail de localisation des zones humides.

• 2 Appartements communaux à louer

L'appartement situé au 1^{er} étage de la mairie, côté église, est toujours à louer.
Le loyer est de 310 €/mois pour une surface de 69 m².

L'appartement situé au-dessus de l'école (côté cour) est également à louer.
Le loyer est de 210 €/mois pour une surface de 54 m²

• Fermeture secrétariat et agence postale

Le secrétariat et l'agence postale seront fermés du 1^{er} au 08 mai inclus.